

Hausse des éco-PTZ en Bretagne en 2022

7 003 offres d'éco-PTZ ont été émises en Bretagne en 2022, contre 5 800 en 2021, soit une hausse de 20,7 %. La Bretagne représente 8,6 % du nombre total d'éco-PTZ émis au niveau national.

Les montants moyens de prêts et de travaux supérieurs en Bretagne à ceux de 2021

Le montant moyen prêté en 2022 s'établit à 13 344 €, pour un montant moyen de travaux de 16 921 €. En 2021, le montant moyen prêté s'établissait à 12 264 € pour un montant moyen de travaux égal à 15 335 €.

Près de 119 M€ de travaux générés par les éco-PTZ en Bretagne

En Bretagne, ce dispositif a généré un montant total de travaux de 118,5 M€ en 2022, en hausse de 33,2 % par rapport à 2021 (88,9 M€).

L'Ille-et-Vilaine, en tête des départements pour le nombre d'éco-PTZ émis

L'Ille-et-Vilaine arrive en tête des départements bretons, avec 30 % des éco-prêts émis en région (2 115 offres), devant le Finistère (près de 30 %, soit 2 093 offres). Les Côtes d'Armor représentent 20 % des offres émises (1 415 éco-PTZ) et le Morbihan, près de 20 % (1 380 offres).

Le département d'Ille-et-Vilaine enregistre le montant moyen de prêts (13 977 €) le plus élevé, suivi de très près par les Côtes d'Armor (13 971 €) qui enregistre le montant moyen de travaux le plus élevé (18 181 €).

C'est dans le Morbihan que le montant moyen de prêts (12 957 €) et dans le Finistère que le montant moyen de travaux (15 774 €) sont les plus faibles.

7 003

éco-PTZ émis en 2022

+20,7%

par rapport à 2021

119 M€

Près de

de travaux générés en 2022

+33,2%

par rapport à 2021

Les éco-Prêts à Taux Zéro en Bretagne – Bilan annuel 2022

	Offres émises		Montant moyen prêté (en €)	Montant moyen des travaux (en €)	Montant total des travaux générés (en M€)
	Nbre	%			
Côtes d'Armor	1 415	20,2%	13 971	18 181	25,7
Finistère	2 093	29,9%	12 535	15 774	33,0
Ille-et-Vilaine	2 115	30,2%	13 977	17 525	37,1
Morbihan	1 380	19,7%	12 957	16 444	22,7
BRETAGNE	7 003	100%	13 344	16 921	118,5
FRANCE	81 863				
Bretagne/France	8,6%				

Source : SGFGAS

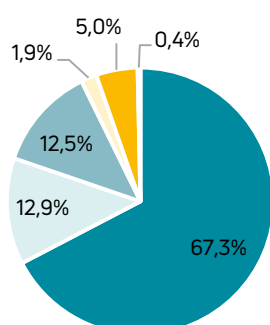
En 2019, les conditions d'attribution ont été modifiées avec la suppression de la condition de bouquet de travaux dès le 1er mars, et, au 1er juillet 2019, l'extension à tous les logements achevés depuis plus de deux ans, l'extension aux travaux d'isolation des planchers bas, l'uniformisation de la durée d'emprunt pour tous les éco-prêts à 15 ans et la possibilité de recourir à un éco-PTZ complémentaire dans un délai porté à 5 ans (contre 3 ans auparavant). Depuis, aucune modification n'a été apportée.

Les éco-Prêts à Taux Zéro (éco-PTZ) émis en 2022 selon les actions de travaux

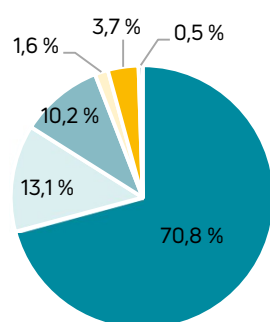
Nbre d'offres émises en 2022	Action seule	Bouquet 2 actions	Bouquet 3 actions	Performance globale	Assainissement non collectif	MaPrime Rénov' Sérénité	MaPrime Rénov'
Côtes d'Armor	953	182	177	27	71	5	0
Finistère	1 482	275	213	34	78	11	0
Ille-et-Vilaine	1 434	285	197	95	86	18	0
Morbihan	965	171	107	26	106	5	0
BRETAGNE	4 834	913	694	182	341	39	0
FRANCE	58 238	12 987	6 512	2 034	1 771	321	0
Bretagne/France	8,3	7,0	10,7	8,9	19,3	12,1	

Ventilation des éco-PTZ émis en 2022 selon les actions de travaux en Bretagne et par département

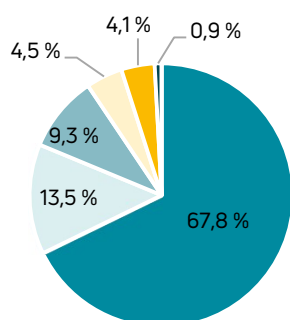
22



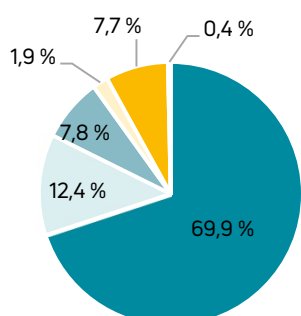
29



35

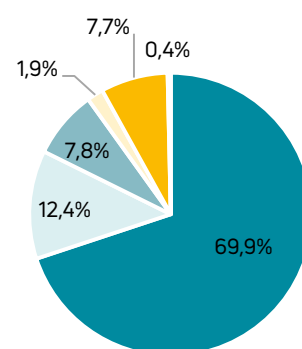


56



Bretagne

- Action seule
- Bouquet 2 actions
- Bouquet 3 actions
- Performance globale
- Assainissement non collectif
- MaPrime Rénov' Sérénité
- MaPrime Rénov'



L'introduction du financement d'actions seules depuis 2019 a dynamisé le recours à un éco-PTZ. En 2022, plus des deux tiers des éco-PTZ émis concernent le financement d'actions seules en Bretagne : cette part varie de 67,3 % dans les Côtes d'Armor à 70,8 % dans le Finistère.

Le financement de bouquets de travaux (2 et 3 actions) représente 22,9 % du total des éco-PTZ émis en Bretagne : cette part varie de 9,6 % dans le Morbihan à 14,4 % dans les Côtes d'Armor.

Enfin, le financement de travaux d'assainissement non collectif, très important en Bretagne (plus de 19 % des éco-PTZ émis en France), concerne 4,9 % du total en Bretagne. La part dans le Morbihan atteint 7,7 % contre 3,7 % dans le Finistère.